

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 17 (1866)
Heft: 5

Artikel: Le comité local de la société des forestiers suisses aux membres de la société
Autor: Gemsch, D. C. / Kothing, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-783993>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE.

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES.

RÉDIGÉ PAR

EL. LANDOLT & J. KOPP.

N^o. 5.

1866.

Le JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE paraît tous les mois, en français, chez E. SCHULER, éditeur à Bienne. Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de Fr. 2. 50. par an, franco dans toute la Suisse. On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.

Le Comité local de la Société des forestiers suisses aux membres de la Société.

Messieurs!

Dans sa dernière réunion à Sion, notre Société a décidé de se réunir cette année dans le canton de Schwytz. Répondant avec joie à son appel, nous vous invitons à vous rencontrer à SCHWYTZ même, le DIMANCHE 26 AOUT prochain, pour notre réunion annuelle.

L'économie forestière dans le canton de Schwytz n'a malheureusement pas atteint un degré de développement suffisant pour nous permettre de vous exposer des résultats instructifs de travaux entrepris dans ce domaine. Cependant on sent toujours mieux ici quelle est l'importance de cette branche d'administration nationale, et nous sommes convaincus que les délibérations de la Société réunie au milieu de nous donneront un nouvel et vigoureux élan aux efforts que l'on tente pour améliorer notre économie forestière. Nous voudrions donc vous prier d'accourir nombreux à notre fête, et en vous communiquant ci-après le programme de la réunion, nous vous donnons l'assurance d'une cordiale bienvenue.

SCHWYTZ, le 1^{er} juillet 1866.

Pour le Comité,

LE PRÉSIDENT: D. C. Gensch.

LE SECRÉTAIRE: M. Kothing.

PROGRAMME

de la réunion des forestiers suisses à Schwytz,

le 27, 28 et 29 août 1866.

LE 26 AOUT, à 6 heures du soir, réception et inscription des membres à Seewen, puis réunion familière.

LE 27 AOUT, à 7 heures du matin, ouverture de la séance à l'hôtel de ville.

TRACTANDA:

A. Affaires de la Société.

- a. Réception de nouveaux membres;
- b. Rapport du Comité permanent;
- c. Rapport de la Commission des comptes;
- d. Choix de la Commission des comptes pour 1867;
- e. Désignation du lieu de réunion pour 1867;
- f. Nomination du président et du vice-président du nouveau comité local.

B. Rapports.

- 1^{er} *sujet*: Quelles sont les essences et les méthodes de cultures qui s'approprient le mieux au reboisement de terrains présentant des obstacles naturels:
- a. lorsque le climat est très-âpre, ensuite de l'altitude;
 - b. lorsque des eaux souterraines provoquent des éboulements;
 - c. dans les lieux exposés aux chûtes de pierres;
 - d. dans les emplacements menacés par des avalanches.

Rapporteurs: Pour a et b M. Kopp, professeur à Zurich; pour c et d M. Coaz, inspecteur forestier à Coire.

- 2^{me} *sujet*: Comment les forestiers doivent-ils traiter les bassins supérieurs des torrents, pour assurer le reboisement de leurs rives et le maintien des terrains avoisinants et sousjaçants?

Rapporteur: M. Landolt, professeur, à Zurich.

- 3^{me} *sujet*: Comment faut-il traiter les pâturages maigres et les prés-marais des monts et des vallées, pour en augmenter le rapport en fourrage et subsidiairement pour y produire du bois?

Rapporteur: M. Fankhauser, inspecteur général des forêts, à Berne.

C. Motions.

D. Communications sur des phénomènes intéressant l'économie forestière.

A 1 heure, banquet au Cheval blanc, puis promenade en bateau au Grutli. Le soir réunion familière à Schwytz.

LE 28 AOUT, à 7 heures, excursion dans les forêts au pied du Mythen, déjeuner en forêt, retour à 3 heures.

LE 29 AOUT: Départ. Selon le vœu émis par plusieurs membres de la Société, les assistants qui désireront visiter au retour les forêts d'Einsiedeln, de Stanz, de Weggis ou de Lucerne, y seront accompagnés par des forestiers ou d'autres guides, heureux de leur montrer ce que ces forêts présentent d'intéressant.

PROCÈS-VERBAL

des séances de la Société des forestiers suisses, à Sion
les 3, 4 et 5 septembre 1865.

(SUITE.)

Voici encore d'autres avantages qui parlent en faveur de la méthode du jardinage:

1) Les *dommages causés par les vents* sont presque nuls dans les forêts jardinées: si, par mesure de précaution, on dirige l'assiette des coupes contre les vents les plus violents, l'expérience montre qu'on peut, sans aucun danger, exploiter par la méthode du jardinage sur les crêtes, les arêtes, les sommets isolés, où les ouragans se déchaînent avec le plus de violence. Ce qui fait que les forêts jardinées résistent facilement aux vents, c'est que les sujets dominants prennent dès leur jeunesse des racines d'autant plus fermes que les vents ont plus de prise sur eux et qu'en se fortifiant eux-mêmes, ils protègent le jeune bois et l'abritent contre les intempéries. Le peuplement jardiné supporte encore plus facilement le poids des neiges, du givre et de la glace, ainsi que les dommages causés par la sécheresse et les insectes.

2) Le *parcours du bétail* est moins nuisible dans les forêts jardinées que dans les autres, parce que toute la forêt étant toujours accessible, la même quantité de bétail peut se répartir sur une beaucoup plus grande surface; en outre les ramilles que l'on est le plus souvent obligé de laisser sur place à cause des difficultés de transport, protègent, jusqu'à ce qu'il survienne un nouveau recru, les endroits fraîchement exploités contre l'invasion des mauvaises herbes et les dommages causés par le pied du bétail. Celui qui ne connaît pas la nature de la forêt alpine s'effraie en voyant le jeune recru serré prendre, à la suite du parcours, l'aspect d'une plantation distante de 6 à 7 pieds; mais dans l'espace de 10 ans, les circonstances